

Département du
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
de LENS

VILLE DE GRENAY

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant la Présidente du CCAS à déléguer une partie de ses pouvoirs,
Vu l'article du R.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

ARRETE

Article 1 : La Présidente du CCAS, Madame Christelle BUISSETTE, donne, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, délégation de pouvoir à Madame Nathalie LEROY, Vice-Présidente du CCAS, dans les matières suivantes :

- Convocation du Conseil d'Administration
- Préparation et exécution des délibérations du Conseil d'Administration
- Ordonnancement des dépenses et recettes du CCAS
- Acceptation à titre conservatoire des dons et legs qui sont faits au CCAS
- Signature des documents émanant du CCAS, y compris les décisions

Article 2 : La Présidente peut à tout moment reprendre la délégation qu'il a consentie, en tout ou partie, par abrogation du présent arrêté ou par la prise d'un nouvel arrêté déterminant les nouvelles matières déléguées à la Vice-Présidente.

Article 3 : Les actes pris par la Vice-Présidente dans les matières déléguées par la Présidente porteront la mention « Pour la Présidente et par délégation, la Vice-Présidente ».

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 5 : La Directrice du CCAS et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Grenay, le 7 juillet 2023.

La Maire,
Christelle BUISSETTE



Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif à compter de la présente notification.

Notification faite le

le 11/07/2023

Signature de la Maire-Adjointe

